

Zoom sur

Horaires atypiques

Rester vigilant



© INRS / Kerbaol

Travail de nuit, horaires flexibles, "3x8", temps partiel, journées morcelées... Les horaires dits atypiques sont-ils en passe de se généraliser ? Selon une récente étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), ces modes d'organisation concerneraient aujourd'hui près de 2 salariés sur 3. Ces rythmes de travail hors normes ne sont pas neutres en termes de santé et de sécurité. Ils peuvent être en effet à l'origine de risques spécifiques. Explications.

✦ Lire la suite



Étude

"Horaires atypiques et contraintes dans le travail"



Publication

"Horaires atypiques de travail"



Publication

"Organisation temporelle atypique du travail et gestion des risques professionnels"



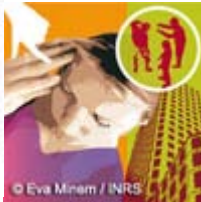
Dossier

"Le travail de nuit"

Actualités

Risques psychosociaux

Suicide et activité professionnelle



© Eva Minam / INRS

Une récente étude de l'Institut de veille sanitaire (InVS) montre que le taux de mortalité par suicide est 3 fois plus élevé chez les employés et les ouvriers que chez les cadres. Ce taux varie également selon les domaines d'activité. Les chiffres les plus élevés concernent le secteur de la santé et de l'action sociale (34,3/100 000). Cette étude

permet, selon ses auteurs, de proposer une première approche des liens entre suicide et activité professionnelle en France.

✦ L'étude de l'InVS

Entreprises de propreté

Signature d'une charte de sécurité routière

La CNAMTS, la Sécurité routière et les représentants des entreprises de propreté viennent de conclure une charte de partenariat. L'objectif est de favoriser la mise en place d'actions de prévention du risque routier professionnel auprès des 17 000 entreprises du secteur et de leurs 420 000 salariés. L'enjeu est important : le risque routier professionnel constitue la deuxième cause d'accidents mortels pour les métiers de la propreté.

✦ Le communiqué de la Sécurité routière

Seniors

Travailler pour lutter contre le vieillissement cognitif ?

Une note du Centre d'analyse stratégique (CAE) aborde la question de l'impact du travail sur le vieillissement intellectuel. Si la pénibilité psychique constitue un facteur de vieillissement prématuré, de bonnes conditions de travail contribuent au maintien des capacités intellectuelles. L'optimisation de l'organisation du travail, la formation tout au long de la vie et une meilleure prise en compte de l'expérience des seniors favoriseraient " un vieillissement réussi dans et par l'emploi ".

✦ La note de veille du CAE [PDF]

En Question

Quand les CRAM deviennent-elles CARSAT ?

Le 1er juillet 2010, 14 des 16 Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) changent d'identité et deviennent des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT). Ce changement de dénomination ne modifie aucunement la mission d'accueil, de conseil et d'accompagnement des CRAM devenues CARSAT, qui continuent à instruire et régler les retraites, gérer le transfert des données sociales et à s'occuper de la tarification et de la prévention des risques professionnels. Elles poursuivent également leur mission à destination des assurés en difficulté sociale.

Pour en savoir plus

Vient de paraître



Arrimage en sécurité d'engins

Publication

Arrimage en sécurité d'engins sur véhicules routiers

Ce guide destiné aux professionnels présente les règles de sécurité et les bonnes pratiques à mettre en application lors de l'arrimage des engins sur les

Conditions de travail

Le bilan 2009

Le ministère chargé du Travail vient de publier le rapport 2009 sur les conditions de travail. Le document présente notamment le bilan des actions gouvernementales ainsi que les principaux résultats des récentes enquêtes statistiques relatives à la santé et à la sécurité au travail.

❖ [La synthèse du rapport sur les conditions de travail \[PDF\]](#)

Juridique

Intermittents du spectacle

Un arrêté du 17 mai 2010 rend obligatoires les dispositions de l'accord interbranches du 29 juin 2009 qui organisent sur le plan national le suivi médical professionnel et individuel des intermittents du spectacle.

❖ [L'arrêté du 17 mai 2010 \[PDF\]](#)

Rayonnements ionisants

Une circulaire du 21 avril 2010 présente le dispositif réglementaire de protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants. En introduction, elle reprecise les spécificités de la radioprotection en milieu de travail. Elle comprend également 9 fiches thématiques qui détaillent en particulier les obligations de l'employeur et les dispositions relatives à l'information, à la formation et au suivi médical des travailleurs.

❖ [La circulaire du 21 avril 2010 \[PDF\]](#)

REACH

Un avis publié au *Journal officiel* du 5 juin 2010 diffuse la liste établie par l'Agence européenne des produits chimiques des substances considérées comme extrêmement préoccupantes et dont la mise sur le marché sera subordonnée, à terme, à une autorisation préalable.

❖ [L'avis du 5 juin 2010 \[PDF\]](#)

Toutes les actualités juridiques

Sur le web



www.irsst.qc.ca

Le site internet de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) fait peau neuve. Doté d'une nouvelle identité graphique, le site demeure une mine d'information de qualité.



Reforme de la tarification AT/MP : ce qu'il faut savoir

La CNAMTS vient de mettre en ligne un "questions / réponses", un diaporama et un document de synthèse détaillant les principales modifications introduites par la réforme de la tarification AT/MP.

❖ [Le "questions / réponses" \[PDF\]](#)

❖ [Le diaporama \[PDF\]](#)

❖ [Le document de synthèse \[PDF\]](#)

véhicules routiers.

❖ [Le guide](#)

Publication

Déchets dangereux dans

l'entreprise. Pensez sécurité !

Ce dépliant présente la conduite à tenir pour identifier les dangers, organiser la collecte, le conditionnement, le stockage, le traitement et l'enlèvement des déchets dangereux.

❖ [Le dépliant](#)

Audiovisuel

Saltsa : aide au diagnostic des TMS

Le protocole européen d'examen clinique Saltsa permet aux médecins du travail de détecter les signes précurseurs des troubles musculosquelettiques (TMS) du membre supérieur. Pour faciliter la prise en main du dispositif et guider les médecins dans sa mise en application, une série de vidéos détaille les manoeuvres à réaliser.

❖ [La présentation de Saltsa](#)

Toutes les nouveautés INRS

Agenda

6 au 9 juillet - Lille

Congrès AIPTLF *Le travail dans tous ses états*

29 août au 3 septembre - Angers

Premus 2010 - 7e Conférence internationale pour la prévention des TMS

15 au 18 septembre - Strasbourg

Congrès du Groupe d'étude et de recherche en dermato-allergologie (Gerda)

[Consulter l'agenda complet](#)

Appels à...

Communication

Date limite : 31 juillet 2010

Colloque *Bruit et Vibrations au Travail*
2 au 4 mars 2011 - Paris

Participation

Date limite : 15 septembre 2010

Pour des travaux de maintenance plus sûrs

Prix européen 2010 des bonnes pratiques



Horaires atypiques

Rester vigilant

Travail de nuit, horaires flexibles, "3x8", temps partiel, journées morcelées... Les horaires dits atypiques sont-ils en passe de se généraliser ? Selon une récente étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), ces modes d'organisation concerneraient aujourd'hui près de 2 salariés sur 3. Ces rythmes de travail hors normes ne sont pas neutres en termes de santé et de sécurité. Ils peuvent être en effet à l'origine de risques spécifiques. Explications.

Avec l'intensification du travail, les rythmes de production et les organisations ont évolué. Dans de nombreuses entreprises, le découpage classique du temps de travail (5 jours travaillés, horaires réguliers et compris entre 7 h et 20 h, repos les jours fériés) tend à disparaître pour laisser place à un fonctionnement 24 h/24. Les travailleurs ont dû s'adapter à ces évolutions. Aujourd'hui, les horaires standards ne le sont plus. Les deux tiers des salariés, essentiellement les ouvriers et les employés, travaillent désormais selon des horaires dits "atypiques". Ce terme générique cache de multiples réalités. Il peut en effet s'appliquer aux horaires (de 20 h à 7 h du matin), aux périodes travaillées (samedi, dimanche et jours fériés), aux amplitudes de journée (au-delà de 8 h), à la structuration des journées (journées fragmentées par des coupures de plusieurs heures), ou encore aux rythmes de travail (variations irrégulières ou cycliques du nombre de jours ou des horaires de travail).

Gare aux accidents

Les horaires atypiques, et tout particulièrement le travail de nuit, peuvent constituer un facteur de risque pour les travailleurs. L'organisme est programmé pour avoir une activité maximale dans la journée et minimale durant la nuit. La perturbation du rythme biologique peut se manifester par l'apparition de troubles du sommeil. La dette de sommeil, lorsqu'elle devient chronique, entraîne une baisse de vigilance qui surexpose les salariés au risque d'accidents. Les accidents de la route entre le lieu de travail et le domicile constituent le principal danger. Les statistiques montrent par ailleurs que les accidents de travail, s'ils ne sont pas plus fréquents, sont généralement plus graves lorsqu'ils surviennent la nuit.

Un agent cancérigène

Les horaires atypiques favorisent aussi l'apparition de certaines pathologies (troubles digestifs, stress, syndromes dépressifs, maladies cardiovasculaires) et contribuent à l'usure prématurée des salariés.... Leurs effets peuvent être retardés. Des études révèlent que, même plusieurs années après, l'état de santé des ouvriers ayant travaillé de nuit ou en "3x8" est inférieur à celui de ceux qui ont toujours eu des horaires standards. Par ailleurs, des enquêtes réalisées chez les infirmières et les hôtesses de l'air ont montré que le travail de nuit sur des longues durées augmentait les risques de cancer du sein. Depuis 2007, le travail de nuit figure parmi la liste des agents cancérigènes établie par le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Des salariés inégaux face aux risques

Cependant, la probabilité de survenue de ces effets délétères varie selon les individus. La bonne acceptation des horaires atypiques par les salariés réduit sensiblement les risques. Cette acceptation est éminemment subjective. Elle dépend de la situation familiale, de la nature des activités extraprofessionnelles, des ressources matérielles et des aides disponibles dans la vie privée (possibilité de garde des enfants...), de la stabilité et de la prévisibilité des horaires... Quand certains salariés vivent les horaires atypiques comme une contrainte, d'autres peuvent au contraire y trouver un épanouissement personnel et professionnel.

Lors de la mise en place d'horaires atypiques, l'employeur doit procéder à une évaluation des risques liés aux postes concernés, et s'assurer que les mesures de prévention déjà mises en place restent adaptées pendant les horaires atypiques. Les salariés doivent, dans la mesure du possible, être associés aux discussions concernant les modalités des horaires (heure de prise de poste, rythme de rotation, temps de pause...). L'objectif est de parvenir à un compromis acceptable entre les préoccupations personnelles et les impératifs de production. Dans les entreprises où coexistent plusieurs types d'horaires, il est bien sûr préférable d'attribuer les plannings atypiques aux travailleurs qui se portent volontaires. L'encadrement doit également veiller à prévoir des marges de manœuvre pour les échanges d'horaires entre salariés. Des adaptations de l'environnement de travail sont parfois nécessaires : optimisation de l'éclairage, rapprochement des postes de travail pour éviter l'isolement, aménagement d'espaces de repos... Les services de santé au travail ont également un rôle important à jouer. Outre le suivi médical des salariés concernés, ils sont les plus à même de leur prodiguer les conseils relatifs notamment à l'hygiène de vie (sommeil, alimentation...) qui permettront de concilier au mieux leurs contraintes personnelles et professionnelles.



Étude

"Horaires atypiques et contraintes dans le travail"



Publication

"Horaires atypiques de travail"



Publication

"Organisation temporelle atypique du travail et gestion des risques professionnels"



Dossier

"Le travail de nuit"

[Nous contacter](#) | [Modifier ses données personnelles](#) | [Se désabonner](#)